

SEANCE DU BUREAU DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018
COMPTE RENDU SOMMAIRE

N°	OBJET
2018-126 DB	<p><u>CESSION AU PROFIT DE SAUMUR ENERGIES VERTES DES PARCELLES CADASTRÉES AE34, 80 ET 81 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 9 994 M² DANS LA ZA DE CHACÉ.</u></p> <p>Le Bureau, considérant la demande de la société SAUMUR ENERGIES VERTES consistant dans l'acquisition de parcelles sur la ZA de Chacé, pour la réalisation d'un projet de construction d'un Méthaniseur, décide</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'autoriser la cession des parcelles cadastrées AE34, 80 et 81 d'une superficie totale de 9 994m² à SAUMUR ENERGIES VERTES au prix de 91 445,10 euros HT ; • de donner tous pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération pour signer les actes à intervenir, notamment toutes les pièces et documents administratifs se rapportant à cette cession, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente et, pour recevoir l'acte de dépôt de pièces et de transfert. • de donner tous pouvoirs à la Première Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération pour signer l'acte de dépôt de pièces et de transfert ; les frais d'actes éventuels y afférents étant à la charge de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, • de mettre à la charge de SAUMUR ENERGIES VERTES tous les frais éventuels résultant de cette cession et notamment les frais de bornage et de notaire et les frais des différents branchements (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, télécoms, gaz et EDF), • d'imputer la recette sur le budget de la communauté d'agglomération saumur val de loire
2018-127 DB	<p><u>CONVENTION CADRE PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE PARC NATUREL LOIRE ANJOU TOURAINE</u></p> <p>Le Bureau décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver la convention cadre à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le PNR Loire Anjou Touraine, les objectifs communs de services publics étant les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en compte de la biodiversité, notamment sur les questions de patrimoines naturels et de leur préservation dans les zones d'activités du territoire, dans les zones humides, et plus particulièrement dans le Val de Thouet ou en bord de Loire, - Développer une culture partagée sur le changement climatique, notamment par le développement des énergies renouvelables sur le territoire, et l'adaptation aux évolutions de conditions de vie, - Développer la sensibilisation et l'information des collectivités, des entreprises et des habitants sur les filières économiques de l'éco-construction en favorisant notamment l'utilisation des matériaux bio-sourcés sur le territoire. • d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.
2018-128 DB	<p><u>DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES – RÈGLEMENT - AIDE À LA MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF DES ENTREPRISES</u></p> <p>Le Bureau, considérant les besoins exprimés par le tissu économique local, décide</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver le règlement en faveur du dispositif d'aides à la modernisation de l'appareil productif des entreprises, sachant que l'aide prendra la forme d'une subvention à hauteur de 30 % plafonnée à 30 000 €. Le montant de dépenses éligibles minimum permettant un déclenchement de l'aide est fixé à 30 000 €. A cet effet, une enveloppe de 150 000 € a été votée par le Conseil Communautaire du 8 février 2018 sur un budget global d'aides aux entreprises de 500 000 €.

	<ul style="list-style-type: none"> d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision. 																				
2018-129 DB	<p>AIDE AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE BARTHELEMY SAS</p> <p>Le Bureau décide</p> <ul style="list-style-type: none"> d'approuver la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société BARTHELEMY SAS et d'accorder le versement d'une subvention de 28 500 euros pour son projet d'investissement, Le projet d'investissement se décompose comme suit : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Poste</th> <th>Montant € (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Études (3D, plans, nomenclatures)</td> <td>12 000</td> </tr> <tr> <td>- Développement programme automatismes, formation</td> <td>10 000</td> </tr> <tr> <td>- Achats, fabrication</td> <td>95 000</td> </tr> <tr> <td>- Mise en œuvre, formation maintenance</td> <td>4 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>121 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'aide financière, au titre de la modernisation de l'appareil productif peut être calculée comme suit :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>- Montant investissement total</td> <td>121 000 €</td> </tr> <tr> <td>- Montant éligible</td> <td>95 000 €</td> </tr> <tr> <td>- Taux d'aide accordé par la CA SVL</td> <td>30 %</td> </tr> <tr> <td>- Montant de l'aide allouée par la CA SVL</td> <td>28 500 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents. 	Poste	Montant € (HT)	- Études (3D, plans, nomenclatures)	12 000	- Développement programme automatismes, formation	10 000	- Achats, fabrication	95 000	- Mise en œuvre, formation maintenance	4 000	TOTAL	121 000	- Montant investissement total	121 000 €	- Montant éligible	95 000 €	- Taux d'aide accordé par la CA SVL	30 %	- Montant de l'aide allouée par la CA SVL	28 500 €
Poste	Montant € (HT)																				
- Études (3D, plans, nomenclatures)	12 000																				
- Développement programme automatismes, formation	10 000																				
- Achats, fabrication	95 000																				
- Mise en œuvre, formation maintenance	4 000																				
TOTAL	121 000																				
- Montant investissement total	121 000 €																				
- Montant éligible	95 000 €																				
- Taux d'aide accordé par la CA SVL	30 %																				
- Montant de l'aide allouée par la CA SVL	28 500 €																				
2018-130 DB	<p>AIDE AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SARL BROUTIN ALU</p> <p>Le Bureau décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'approuver la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la SARL BROUTIN ALU et d'accorder le versement d'une subvention de 28 800 euros HT pour son projet d'investissement, Le projet d'investissement se décompose comme suit : acquisition d'un centre d'usinage : 96 000 euros HT L'aide financière, au titre de la modernisation de l'appareil productif peut être calculée comme suit : <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Montant éligible en € HT</td> <td>96 000,00</td> </tr> <tr> <td>Taux d'aide accordé par la CA SVL</td> <td>30 %</td> </tr> <tr> <td>Montant de l'aide allouée par la CA SVL en € HT</td> <td>28 800,00</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents. 	Montant éligible en € HT	96 000,00	Taux d'aide accordé par la CA SVL	30 %	Montant de l'aide allouée par la CA SVL en € HT	28 800,00														
Montant éligible en € HT	96 000,00																				
Taux d'aide accordé par la CA SVL	30 %																				
Montant de l'aide allouée par la CA SVL en € HT	28 800,00																				
2018-131 DB	<p>AIDE AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE A.PROD.G</p> <p>Le Bureau décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'approuver la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société A.PROD.G et d'accorder le versement d'une subvention de 20 123 euros pour son projet d'investissement, Le projet d'investissement se décompose comme suit : 																				

Poste	Montant € (HT)
• Bras de mesure	60 246,65
• Formation 3D	2 960,00
• Formation sur site du matériel	3 870,00
TOTAL	67 076,65

L'aide financière, au titre de la modernisation de l'appareil productif peut être calculée comme suit :

• Montant éligible	67 076,65
• Taux d'aide accordé par la CA SVL	30 %
• Montant de l'aide allouée par la CA SVL	20 123,00

- **d'autoriser** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

2018-132 DB

CONVENTION DE PARTAGE DE DONNEES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS RIVERAINES**Le Bureau décide :**

- **d'approuver** la poursuite la démarche de Confluence entreprise entre l'agglomération du Saumurois et les communautés de communes de Chinon Vienne et Loire, Baugeois Vallée, Pays Loudunais, et Thouarsais, telle que décrite dans la feuille de route jointe en annexe,
- **d'approuver** la convention de partage des données entre l'agglomération et les communautés de communes du Pays Loudunais, du Thouarsais, Baugeois Vallée, Chinon Vienne et Loire, permettant le remboursement des frais engagés, au prorata de la population de chacune des communautés,
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention et à prendre toutes dispositions et décisions nécessaires à l'exécution de la feuille de route,
- **de solliciter** toutes les aides et financements potentiels pour mener à bien cette feuille de route.

2018-133 DB

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - MISE À DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS DE LOURESSE ROCHEMENIER AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Bureau, considérant le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au 1er janvier 2018 et considérant la nécessité de mettre à sa disposition les biens et les équipements de la commune de Louresse Rochemenier nécessaires à l'exercice des compétences énoncées ci-dessus, **décide** :

- **d'approuver** les termes du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements concernant l'eau et l'assainissement appartenant à la commune de Louresse Rochemenier pour l'exercice de la compétence « Eau potable et Assainissement » transférée à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 1er janvier 2018 ;
- **de constater**, par le procès-verbal, la mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à titre gratuit et à compter du 1er janvier 2018 des biens et équipements ;
- **de déclarer** que la présente mise à disposition sera comptablement constatée sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2017 notée dans l'état de l'actif de la commune de Louresse Rochemenier.

2018-134 DB	<p><u>ANIMATION DU PROGRAMME DE RESTAURATION DES ANNEXES FLUVIALES – CONVENTION 2018-2020 ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS PAYS DE LA LOIRE</u></p> <p>Le Bureau, considérant l'intérêt de la Communauté d' Agglomération « Saumur Val de Loire » et du CEN Pays de la Loire à la restauration des annexes fluviales du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et considérant la nécessité de l'assistance et de l'expertise du CEN Pays de la Loire pour mener à bien la restauration des annexes fluviales du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver la convention de partenariat 2018-2020 entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le CEN Pays de la Loire pour l'animation du programme de restauration des annexes fluviales • d'autoriser le Président ou le Vice-président en charge de la commission «Prévention des risques, gestion des milieux aquatiques et biodiversité » à signer la convention • d'autoriser le Président ou le Vice-président en charge de la gestion des milieux aquatiques à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision et à signer l'ensemble des documents y afférents.
2018-135 DB	<p><u>PISCINE DE LONGUÉ-JUMELLES - CONVENTION DE REFACTURATION DES FRAIS LIÉS A L'ÉLECTRICITÉ, AU GAZ, A LA TÉLÉCOMMUNICATION ET AUX FRAIS DE GESTION</u></p> <p>Le Bureau décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de valider la convention de refacturation des frais liés à l'électricité, au gaz, à la télécommunication et aux frais de gestion de la piscine de LONGUÉ-JUMELLES, sachant que la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire régularisera auprès de la commune, sur présentation des factures, les prestations citées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • frais d'électricité (ENGIE) • frais de gaz (TOTAL ENERGIE) • frais de téléphonie (TELECOM) • frais d'analyse des eaux (INOVALYS) • programmation sportive • d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire en exécution des présents.
2018-136 DB	<p><u>MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNEE 2018 – 2ème SESSION</u></p> <p>Le Bureau décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de statuer sur la proposition d'attribution de subvention telle que présentée ci-dessous, • d'autoriser le vice-président en charge de la Culture à signer les notifications aux associations et tout autre document afférent, • d'affecter ces dépenses sur les crédits ouverts à l'exercice budgétaire 2018 (article 6574/ fonction 33).

Demandeur	Événement – Dates – Lieu	Objet	Montant attribué
ASSOCIATION LA VIVA PAYS DE LA LOIRE	CONCERT LA SYMPHONIE DES DIFFERENCES 17 et 18 novembre 2018 - Saumur	Toute dernière œuvre musicale de Michel Pelletier auteur compositeur, orchestreur, réalisateur clermontois, la « Symphonie des différences » met en exergue les valeurs de la diversité humaine et prône le bonheur de vivre ensemble. Cette présentation au public du territoire saumurois en 2 spectacles mettra en scène une centaine de choristes, des musiciens, un clown et deux danseurs professionnels. Il s'agira de la plus importante prestation de la Viva en Anjou depuis les 5 dernières années.	300 €
VILLE D'ALLONNES	LA QUINZAINE DU LIVRE 12 au 17 novembre 2018 - Allonnes	Fête du Livre et de la Lecture pour la jeunesse (0-12 ans) et les familles. Exposition, découverte de 200 albums jeunesse et diverses animations mises en place par l'association Livre'S (Saint-Nicolas de Bourgueil). Objectifs : - développer le goût de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge en allant à sa rencontre dans ses lieux de vie (Multi accueil, RAM, ALSH...) - promouvoir la littérature jeunesse de qualité - favoriser des temps parents/enfants/professionnels (atelier samedis matin) et des temps intergénérationnels (EHPAD) - développer le lien social et familial	400 €
COMMUNE DE TUFFALUN	TUF'FETE ARTS 9 et 10 juin 2018 - Tuffalun	Cette manifestation a pour ambition de réunir les propositions autour des talents artistiques des habitants qu'ils soient amateurs ou professionnels, membres d'associations culturelles ou simplement désireux de s'exprimer auprès de leurs concitoyens dans les domaines aussi variés que la musique, le chant, le théâtre, le conte, la fresque collective... Durant 2 journées, de nombreux spectacles et expositions se déroulent sur les sites des 3 communes déléguées (Ambillou-Château, Louerre, Noyant-La-Plaine).	400 €
ASSOCIATION ELIXIR	BACH, CHOPIN, DEBUSSY EN RESONANCES 29 juin 2018 - Cizay la Madeleine	Concert donné par le pianiste François Cornu. Au programme : des œuvres de Bach, Chopin et Debussy. Objectifs : - participer à l'animation culturelle du sud Saumurois - assoier la notoriété du prieuré du Breuil-Bellay, hôte de la manifestation - commémorer le centenaire de la disparition de Debussy	200 €
ASSOCIATION LES LIGERIENS DE COEUR	INSTANTS MUSICAUX LIEUX INSOLITES (IMLI) 5 mai, 2 juin, 3 juin, 1er septembre 2018 - Turquant	Véritable carrefour de rencontre intergénérationnel. L'objectif est de réunir les habitants de la côte saumuroise et les touristes pour écouter dans un même élan tous les types de musique dans des lieux inhabituels. De créer entre les participants, du partage et de l'émotion concourant à promouvoir l'entraide et la solidarité. De découvrir ou redécouvrir des lieux du patrimoine culturels saumurois.	700 €
FONDATION ANAKO	FESTIVAL DU FILM ETHNOGRAPHIQUE 15 juin 2018 - Turquant	Offrir au public du territoire saumurois la possibilité de bénéficier des animations, expositions, spectacles et projections débats proposés à l'occasion du festival Anako du film ethnographique pour le renouveau du dialogue des cultures et la connaissance des dernières cultures et sociétés de tradition orales de la famille humaine que sont les peuples premiers, les ultimes sociétés de chasseurs cueilleurs itinérants ou d'éleveurs nomades qui tentent de résister à la mondialisation des cultures et des modes de vie. Le Festival Anako et ses préludes sont organisés chaque année au mois de juin dans les villes d'Angers, Châtelleraut, Lençloître, Chinon, Thouars, Loudun et Bournaud. Il est essentiel que l'Agglomération de Saumur puisse devenir partenaire de cet événement important appelé à se développer d'année en année dans le triangle formé par les villes de Tours, Angers et Poitiers.	400 €
TOTAL			2 400 €
Sur un budget de 40 000 € / 1ère session d'attribution = 31 190 € + 2ème session = 2 400 € soit un reliquat de crédits de 6 410 €			

2018-137 DB	<p>SPECTACLE VIVANT – ASSOCIATION CULTURES DU COEUR – CONVENTION DE PARTENARIAT</p> <p>Le Bureau, considérant que l'association Cultures du Coeur crée un réseau de structures sociales, « les relais », sur lequel elle s'appuie pour identifier le public bénéficiaire et lui faire part de l'offre proposée, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver les modalités d'accompagnement destinées aux bénéficiaires de l'association Cultures du Coeur, sachant que la Communauté d'agglomération pourra ainsi faire bénéficier le public de l'association de 10 places gratuites pour les 3 spectacles suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Hoshi (chanson française) le 15/01/2019 à La Closerie – Montreuil-Bellay • Le Fantôme et Mrs Muir (théâtre contemporain) le 22/01/2019 à la salle Beaufort - Saumur • Résumons-nous ! (théâtre contemporain/music hall) le 28/02/2019 à la salle Beaufort – Saumur <p>soit un total de 30 invitations pour la saison culturelle 2018/2019. APPROUVER les modalités d'accompagnement ci-dessus mentionnées destinées aux bénéficiaires de l'association Cultures du Coeur,</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'autoriser son Président ou son Vice-Président en charge de la Culture à signer la convention permettant la concrétisation de ce partenariat.
-------------	---

2018-138 DB	<p><u>LECTURE PUBLIQUE – MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE PAR LA COMMUNE DE DOUE-EN-ANJOU – CONVENTION</u></p> <p>Le Bureau décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver les modalités de mise à disposition d'un véhicule de la commune de Doué-en-Anjou à la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et ce jusqu'au 30 décembre 2020, l'objectif étant de faciliter les déplacements des agents de la médiathèque de Doué-en-Anjou et le transport de matériels culturels (expositions, ...), L'utilisation de ce véhicule est réservée aux déplacements dans les départements du Maine-et-Loire et limitrophes et sera facturée à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au prix de 8,90 €/heure d'utilisation incluant les frais de carburant, d'entretien et d'usure (hors péage). • d'autoriser son Président ou son Vice-Président en charge de la Culture à signer la convention permettant la concrétisation de ce partenariat.
2018-139 DB	<p><u>LECTURE PUBLIQUE – PRET COLLECTIF AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – CONVENTION</u></p> <p>Le Bureau décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver la convention-type et les dispositions encadrant le prêt collectif d'ouvrages par le réseau des bibliothèques l'imagin'R aux établissements scolaires du territoire, aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Le prêt collectif par le réseau des bibliothèques l'imagin'R permet aux enseignants du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de disposer gratuitement de documents pour favoriser l'apprentissage de la lecture et travailler avec leur classe sur des sujets spécifiques. • le prêt est de 1 livre par élève pour une durée de 2 mois. • En cas de dégradations, de perte ou de vol des documents empruntés, le responsable de l'établissement scolaire s'engage à les remplacer ou à les rembourser. <p>Ces conventions seront conclues pour l'année scolaire en cours, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, avec chaque établissement du territoire qui en fait la demande.</p> • d'autoriser son Président ou son Vice-Président en charge de la Culture à signer les conventions à intervenir avec les établissements sur le fondement de cette décision du Bureau
2018-140 DB	<p><u>GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS DANS LA TRAVERSEE DE CONCOURSON SUR LAYON</u></p> <p>Le Bureau décide</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver : <ul style="list-style-type: none"> • La constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Département de Maine et Loire pour les travaux de voirie et de réseaux divers dans la traversée de Concourson Sur Layon, • La désignation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme coordonnatrice de ce groupement de commandes, étant précisé que la clé de répartition des frais est fixée en fonction du rapport entre les budgets alloués par chaque membre sur le montant global de l'opération estimé à 1 550 000 € HT : <ul style="list-style-type: none"> – Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : 1 200 000 € HT, soit 77,42 % – Département de Maine et Loire : 350 000 € HT, soit 22,58 % • d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, ainsi que tous les documents s'y rapportant. • D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le marché au nom et pour le compte du groupement de commandes, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2018-141 DB	<p><u>CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE ENTRE GENNES – MISSION D'APPUI D'INGENIERIE TERRITORIALE ET AUTORISATION POUR SIGNER LA NOTE D'ETUDE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE</u></p> <p>Le Bureau, vu le projet de construction de la passerelle entre Gennes et les Rosiers sur Loire et la décision de requérir à l'ingénierie du Conseil départemental pour l'assistance technique tant sur la rédaction d'un cahier des charges que pour choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que le suivi de cette AMO, décide :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ D'APPROUVER l'offre d'ingénierie territoriale du Département de Maine-et-Loire pour la réalisation d'une passerelle entre Gennes et les Rosiers en date du 24 juillet 2018,✓ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la note d'étude passée avec le Conseil Départemental,✓ D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge des Travaux et Grands Équipements à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision et à signer l'ensemble des documents y afférents.
Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 26 octobre 2018	<p>Fait à Saumur, le 26 octobre 2018 Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire</p>   <p>Jean-Michel MARCHAND</p>